

# MAITRE D'APPRENTISSAGE

## LIEU(X) DE FORMATION

**BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE**  
27, rue de la Rivaudière –BP 60159  
44802 SAINT HERBLAIN CEDEX

## PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, gérants salariés ou chefs d'entreprise

## EFFECTIF

**MINI** : 5 stagiaires  
**MAXI** : 10 stagiaires

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## DURÉE / DATES

3 jours - 21 heures

Dates :  
03, 04 février et 04 mars 2022  
ou  
24, 25 mars et 22 avril 2022

Horaires : 8h30-12h30/13h30-16h30

## COÛT DE LA FORMATION

300 € nets de taxe par stagiaire  
Repas non compris

## MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

Papier, crayons

## INFOS ET INSCRIPTION

Sandra LEDUC  
Chargée de relation entreprise  
Formation Continue  
07 6 51 17 15 / 02 40 92 95 55  
[sandra.leduc@btpcfa-pdl.com](mailto:sandra.leduc@btpcfa-pdl.com)  
<https://www.cfabtp44.com/>

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**

- Accueillir un(e) apprenti(e) dans l'entreprise
- Former apprenti(e) au sein de l'entreprise
- Suivre la formation de l'apprenti(e) au CFA et en entreprise
- Evaluer apprenti(e)
- Remplir le dossier de candidature au CQP Maître d'Apprentissage confirmé

## CONTENU

**Accueil de l'apprenti(e)**

- Préparer l'arrivée de l'apprenti(e) dans l'entreprise
- Faciliter l'intégration de l'apprenti(e)
- Présenter la progression des activités confiées à l'apprenti(e)

**La formation de l'apprenti(e)**

- Mettre en œuvre une progression des activités confiées à l'apprenti(e)
- Guider l'apprenti(e) dans ses activités professionnelles
- Guider la réflexion de l'apprenti(e) sur ses activités professionnelles et d'apprentissage

**Le suivi de l'apprenti(e)**

- Contribuer à la relation entre l'entreprise et le centre de formation
- Faire des bilans sur l'évolution de parcours

**L'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles**

- Evaluer au regard des critères professionnels et des exigences de l'entreprise
- Participer aux évaluations certificatives

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Encadrement pédagogique** : GRENAUD Laurent, qualifié et expérimenté en encadrement d'apprentis

**Moyens matériels** : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, plateformes techniques

**Moyens pédagogiques** : Approche théorique et pratique, Mises en situation

## SUIVI ET ÉVALUATION

**Suivi pédagogique** : Sans objet

**Modalités de suivi de l'exécution** : Feuille de présence

**Modalités d'évaluation** : QCM

**Sanction** : Attestation de formation

### Comment obtenir le CQP\* Maître d'apprentissage confirmé ?

\*Certificat de Qualification Professionnelle

**Pour faire valider vos compétences par la délivrance du CQP Maître d'apprentissage confirmé, vous devez :**

- Remplir le dossier de candidature au CQP : ce dossier doit permettre au jury de la CPREF d'apprécier votre expérience et vos acquis pour valider les compétences attendues d'un maître d'apprentissage confirmé
- Attester d'une expérience de 2 ans d'encadrement d'apprenti(e)s.
- Fournir une attestation de formation à la mission de maître d'apprentissage
- Être salarié et avoir au moins une qualification 230 dans la **CCN du Bâtiment**

**Au regard des éléments ci-dessus, le jury de la CPREF** (Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation du BTP) **statuera sur votre demande.**

A noter : l'entreprise doit relever de la Convention Collective du Bâtiment